

COMMUNE DE RUSTENHART

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE DU 25 JUILLET 2023

Présents : Mmes AMBIEHL Régine, MOUROUGASSIN Valérie, GRAFTIEAUX Hélène.
M. DIDIER Dominique, GIUDICI Frédéric, GULLY-VOINSON Mathieu, KUHN Julien,
LANGENBRONN Mickaël.

Ont donné procuration : GERRER Julie a donné procuration à GIUDICI Frédéric,
MULLER Jean-Luc a donné procuration à KUHN Julien,

Absents excusés : ROMAIN Anne-Véronique et HIRYCZUK Gilles.

1. Désignation du secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, Éric HASSENFRAZ, secrétaire de mairie, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 22 juin 2023 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés.

3. Sécurisation des axes routiers – travaux de voirie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide le projet de sécurisation des axes routiers, phase I, tel que présenté,
- Autorise M. le Maire à demander et à percevoir toutes subventions y afférentes,
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4. Baux de chasse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Renonce à la consultation des propriétaires fonciers.
- Décide de maintenir sur le ban communal, la répartition du produit de la location de chasse, entre les différents propriétaires, au prorata de la superficie de leurs terrains.

5. Tarifs du périscolaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

- Valide les nouveaux tarifs tels que présentés,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document ou acte y afférent,
- Charge M. le Maire ou son représentant d'en informer les usagers.

6. Ressources humaines :

a. Autorisation au Maire de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité : emplois saisonniers

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'autoriser le Maire, pour l'exercice comptable 2023, à recruter des agents contractuels en référence au grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 03 juillet au 31 août 2023 inclus.

b. Durée hebdomadaire de service

M. le Maire propose qu'à compter du 1er août 2023, la durée hebdomadaire de service de l'emploi permanent d'ATSEM soit portée de 30,54/35èmes à 28/35ème.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide la proposition du Maire,
- Décide d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre l'arrêté nécessaire et à signer tout document relatif à ce dossier.

7. Convention de partenariat du statut « chat libre » avec la SPA

La question du bien-être animal est devenue un sujet de société : la majorité des Français veulent voir une amélioration importante de la condition animale dans notre vie collective.

- De consacrer à ce sujet un budget annuel de 1 620 €, soit 810 € de reste à charge pour la commune ;
- D'approuver la convention de partenariat entre le CCARB et la commune ;
- D'autoriser M. le Maire ou se représentant à prendre ou signer tout acte ou document y afférent.

La séance est levée à 21h40.